

# ModPortrait 2020



Galería Artelibre, en collaboration avec la «Fundació de les Arts i els Artistes», organise le **VIII ModPortrait, concours de peinture dans la Modalité du Portrait, doté d'un Premier Prix de 10.000 euros, d'un Prix Spécial de Dessin de 3.000 euros, deux Workshops d'une semaine à la BAA (Académie d'art de Barcelone) et deux Prix de 1.000 euros pour l'achat de matériel à ARTEMIRANDA.**

De Galería Artelibre et la « Fundació des Arts i els Artistes » on cherche à promouvoir et diffuser l'art figuratif. L'objectif principal est d'encourager les initiatives artistiques et de parrainer les artistes.

## RÈGLES

### 1.-

La participation est ouverte à tous les artistes qui le souhaitent.

### 2.-

Plusieurs œuvres du même auteur seront acceptées à condition qu'elles soient originales et de leur propriété exclusive.

### 3.-

La thématique exclusive est le portrait, toujours dans la modalité de l'art figuratif. La compétence technique et l'originalité du thème seront évaluées.

### 4.- Presentation

Les dimensions minimales sont fixées à 40x40 cm et les maximales à 150x150 cm. Lorsque les dimensions des œuvres seront inférieures à 40 cm ou supérieures à 150 cm, elles seront acceptées à condition que la somme de la largeur et de la hauteur ne soit pas inférieure à 80 cm ou supérieure à 300 cm.

L'œuvre doit être présentée sans encadrement, au défaut, avec une simple baguette en bois. Les œuvres protégées par du verre ne sont pas autorisées (si nécessaire, le méthacrylate doit être utilisé à sa place).

## 5.- Comment participer.

### 5.1 Inscription

Du **1er octobre au 31 décembre 2020** (non extensible) uniquement sur le web : [www.artelibre.net](http://www.artelibre.net) et [www.modportrait.net](http://www.modportrait.net)

Adresse du formulaire

<http://www.artelibre.net/tienda/concurso>

- Remplissez le formulaire avec les données complètes de l'artiste et de l'œuvre ou des œuvres.
- Joindre l'image de l'œuvre (le poids maximal du fichier 5 Mo)
- Effectuer le paiement de **46 €** de frais d'inscription pour chacune des œuvres soumises.
- Vous pouvez soumettre autant d'œuvres que vous le souhaitez en remplissant un formulaire par œuvre.

### 5.2 Documentation

Une fois que vous aurez envoyé le formulaire, l'image et le paiement par PAYPAL, vous recevrez un e-mail de confirmation. Vérifiez que vos données sont correctes.

### 5.3 Évaluation:

Un jury interne fera une présélection d'œuvres.

Du **2 au 31 janvier 2021**, toutes les informations seront envoyées au jury pour effectuer une deuxième et troisième présélection des œuvres par image. Le résultat de ces évaluations par l'image ne sera pas concluant, étant nécessaire l'envoi physique de l'œuvre afin d'être qualifiée pour accéder à la Sélection, Mentions Honorables et les Prix.

### 5.4 Présélection

Toutes les personnes présélectionnées recevront un mail avec l'évaluation du jury et avec des instructions détaillées concernant l'expédition, le type d'embaumement et les conditions de participation. Seul les artistes présélectionnés procéderont à la soumission physique de l'œuvre.

### 5.5 Expédition

L'expédition physique des travaux sera faite à Saragosse - Espagne, jusqu'au **20.02.2021 (date limite)**.

Le coût d'expédition et de retour sera toujours aux frais de l'artiste.

### 5.5 Sélection

Une fois les travaux reçus et la période d'admission fermée, ils seront soumis à diverses phases de sélection pour vérifier qu'ils répondent à toutes les exigences énoncées dans ces bases.

Début mars 2021, la décision du jury sera communiquée aux artistes primés ainsi qu'aux sélectionnés. Le jury peut également accorder autant de Mentions Honorables qu'il le juge approprié.

En avril-mai aura lieu la Première Exposition au Palais Bantierra de Saragosse (date à déterminer), au cours de laquelle le catalogue sera présenté. La cérémonie de remise des prix aura lieu au Musée MEAM de Barcelone au cours du mois de juillet 2021 (date à déterminer). La Galerie Artelibre pourra organiser des expositions dans d'autres villes, en étant des artistes dûment informés de ces circonstances.

## 6.- Jury

Les jurés seront indépendants et composés de professionnels du monde de l'art. La décision du jury sera définitive.

### JURY VIRTUEL

- **Richard Estes** - Peintre - Etats-Unis (Président d'Honneur)
- **Don Eddy** - Peintre - Etats-Unis
- **Max Ferguson** - Peintre - Etats-Unis
- **Zhaoming Wu** - Peintre - Etats-Unis
- **Leigh Behnke** - Peintre - Etats-Unis
- **Denis Peterson** - Peintre - Etats-Unis
- **Mangyao XU** - Peintre - China

### JURY PHYSIQUE

- **Antonio López García** - Peintre - Espagne
- **José Luis Corella** - Peintre - Espagne
- **Aurelio Rodriguez** - Peintre - Espagne
- **José Manuel Infiesta** - Directeur du MEAM
- **José Enrique González** - Directeur de la Galería Artelibre



Galería artelibre



## 7.- Dotation

Un **Premier Prix de 10.000 euros** est créé (Prix décerné par la «Fundació de les Arts i els Artistes»).

**Prix spécial de dessin de 3.000 euros** (Prix décerné par la «Fundació de les Arts i els Artistes»).

La **BAA (Académie d'Art de Barcelone)** donne 2 ateliers d'une semaine. (Plus d'informations sur les pages 3-4)

**ARTEMIRANDA (www.artemiranda.es)** fait don de deux prix de **1 000 euros** pour l'acquisition de matériel.

Le paiement des prix est soumis aux exigences fiscales imposées par la loi, les retenues appropriées étant effectuées. (Prix avec TVA incluse et retenue IRPF)

## 8.- Droit d'auteur

Les œuvres primées deviendront propriété de la MEAM et de la «Fundació de les Arts i els Artistes», qui, en ayant l'usage exclusif, acquièrent les droits d'exposition et de reproduction photographique de celles-ci. Tous les artistes participants céderont les droits de reproduction, d'impression, d'information, etc. pour l'édition de catalogues, de publicité, d'informations sur les réseaux sociaux, etc., toujours dans le contexte général du concours.

Galería Artelibre ne commercialisera pas ces photographies sans l'autorisation préalable de chaque artiste.

Les artistes qui font partie d'associations et/ou qui ont enregistré les droits de reproduction de leur œuvre doivent informer Galería Artelibre de ces circonstances et être en charge des dépenses découlant des droits correspondants.

## 9.-

L'entité organisatrice du concours assurera la prise en charge des œuvres reçues, mais décline toute responsabilité pour la perte, les dommages ou le vol, ainsi que tout incident qui peut se produire pendant son transport, réception, garde, affichage ou retour. Si on veut souscrire une assurance sera au nom et à la charge de chacun des participants.

## 10.- Prix spécial de dessin

Le but du prix est de promouvoir et de faire connaître le dessin figuratif en mode portrait. Tous les dessins participants feront partie du concours général ModPortrait. Une fois l'œuvre gagnante du Portrait Mod a été sélectionnée, un prix spécial sera décerné parmi les dessins envoyés, étant les formats et autres informations identiques aux bases générales du concours ModPortrait. Les techniques et les matériaux utilisés dans les dessins seront soumis aux critères du jury, étant leur décision sans appel.

## 11.-

La participation au concours implique l'acceptation et le respect complets des dispositions des règles.

## 12.-

Galería Artelibre se réserve le droit de prendre des initiatives qui ne se reflètent pas dans les bases, à condition qu'elles contribuent au meilleur développement du concours et n'affectent pas considérablement l'essence du même.

Toutes les informations :

[www.modportrait.net/bases-rules](http://www.modportrait.net/bases-rules)  
[www.artelibre.net/tienda/concurso](http://www.artelibre.net/tienda/concurso)  
[artelibre@artelibre.net](mailto:artelibre@artelibre.net)



Galería artelibre  
[www.artelibre.net](http://www.artelibre.net)



## PROTECTION DES DONNÉES

Le demandeur est informé que les données à caractère personnel recueillies seront incorporées dans les bases de données de Galería Artelibre, responsable du traitement et de la conservation, domiciliée Rue Previsión Social, 20, à Saragosse, code postal 50008 et seront traitées afin de répondre à la demande de participation formulée, gérée et informée sur le développement du concours ModPortrait dans la présente et des futurs appels, conformément aux points indiqués dans les ces bases.

Les données recueillies doivent être complétées, sinon la demande de participation ne pourrait pas être prise en compte.

Galería Artelibre s'engage, en ce qui concerne les données à caractère personnel auxquelles elle a accès conformément à ces bases, au respect des dispositions du règlement européen (UE) 2016/679 et de la loi organique 3/2018 du 5 décembre, Protection des Données Personnelles et garantie des droits numériques et dans les règlements d'application actuels en tout temps.

Le participant garantit l'authenticité des données qu'il communique et s'engage à les tenir à jour pendant la durée de cet appel, étant responsable de tous les dommages et intérêts causés pour la fourniture de données incomplètes, inexactes ou fausses.



## BBA AWARDS - Barcelona Academy of Art

Barcelona Academy of Art décernera deux prix composés de 1 (un) WORKSHOP (type 1S\*) à consommer par les gagnants au cours de l'année académique 2020-21, ne pouvant pas transférer ces prix à d'autres exercices.

Le gagnant devra notifier, à l'avance et par e-mail à [info@academyofartbarcelona.com](mailto:info@academyofartbarcelona.com), le Workshop de son choix. L'attribution des places pour les gagnants du concours sera soumise à la disponibilité des mêmes.

Le prix sera décerné par un jury composé du directeur de la Barcelona Academy of Art et d'autres personnalités pertinentes liées à l'art, la culture et l'éducation.

La décision du jury sera définitive.

En cas de force majeure, la Barcelona Academy of Art peut remplacer les prix ci-dessus par d'autres de caractéristiques égales ou supérieures.

\* 1S' Workshop d'une durée de 1 semaine

### MÉCANIQUE

Le jury choisira les deux lauréats de ce concours, en évaluant parmi les finalistes des aspects tels que le talent, la qualité technique et l'originalité de l'oeuvre.

Le jury sélectionnerait également deux autres personnes au cas où les gagnants ne pourraient pas recevoir le prix.

### COMMUNICATION DES GAGNANTS

Galería Artelibre communiquera aux participants lauréats de leur statut de gagnants du prix de Barcelona Academy of Art, via la compte e-mail avec laquelle ils auront participé à ce concours. La cérémonie de remise des prix se déroulera au lieu et à la date fixés par Galería Artelibre.

Aux fins ci-dessus, les participants gagnants doivent prouver leur identité en présentant leurs cartes d'identité, en plus de la ratification de la documentation que à cet effet les enverra Galería Artelibre, concernant à la véracité et la propriété de les oeuvres avec lesquelles ils auront participé à ce concours.

Dans le cas où il ne pouvait pas prouver les circonstances ci-dessus, le gagnant ne pouvait pas ou ne voulait pas accepter le prix, ou il renonçait au prix ou il était impossible de localiser dans son emplacement dans un nombre allant jusqu'à 5 jours civils à partir de cette première notification, le prix passera au gagnant en réserve qui, à cette fin, désigne le jury, suivant les mêmes procédures que mentionnées dans les paragraphes précédents, jusqu'à la nomination des trois gagnants de ce concours

### REMISE DE PRIX

Les prix seront remis par Galería Artelibre au lieu et à la date préalablement notifiés aux gagnants.

### DISQUALIFICATION DES PARTICIPANTS ET PRIX NON DÉCERNÉS.

Barcelona Academy of Art se réserve le droit de déclarer les prix non décernés dans le cas où les oeuvres présentées par les participants ne satisfont pas au niveau minimal de qualité requis ou, le cas échéant, ne respectent pas les paramètres des bases.

### CHANGEMENT DE PRIX

Les prix du présent concours, en tout cas, ne peuvent faire l'objet de modifications, d'altérations ou de compensations en espèces à la demande des gagnants.

### AUTORISATION D'UTILISATION DE LEUR NOM, DE LEUR IMAGE ET DE LEUR EXPLOITATION

Les gagnants et en leur nom leurs tuteurs ou représentants légaux autorisent à Barcelona Academy of Art et à Galería Artelibre à utiliser de manière informative et publique le nom et l'image des participants aux images des lauréats, ainsi que le transfert exclusif à Barcelona Academy of Art et Galería Artelibre de tous les droits d'exploitation sur les textes, les images et le matériel réalisés pour participer à ce concours. Ces droits d'exploitation comprennent, sans limitation, la fixation, la reproduction, la distribution, la communication publique et la transformation.

### TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi organique 15/1999, du 13 décembre, Protection des Données Personnelles et de la loi 34/2002, du 11 juillet, Services de l'entreprise de la information et commerce électronique, nous vous informons que l'envoi volontaire de données personnelles (y compris les courriers électroniques) pour participer à ce concours, implique le consentement du participant afin que Barcelona Academy of Art et Galería Artelibre à traiter lesdites données de manière automatisée à des fins d'information, en pouvant incorporer les données susmentionnées dans un fichier automatisé dont Barcelona Academy of Art et Galería Artelibre seront responsables.

En particulier, les données des participants seront utilisées par Barcelona Academy of Art et Galería Artelibre pour communiquer avec eux à l'avenir, afin de les envoyer des communications en relation avec le concours. En outre, les données fournies par les participants seront utilisées afin de gérer leur participation à ce concours. À cette fin, la participation au concours aura besoin de publications d'images sur les sites Web [www.artelibre.net](http://www.artelibre.net) et [www.academyofartbarcelona.com](http://www.academyofartbarcelona.com) dans lesquelles les participants peuvent apparaître.

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient traitées aux fins énoncées dans le présent paragraphe, veuillez vous abstenir de participer au concours. Le participant aura le droit d'accéder à ses données, de s'opposer au traitement de ses données, ainsi que de demander leur modification ou annulation en le demandant à l'adresse de Barcelona Academy of Art, domiciliée sur la rue María Auxiliadora, 9 - 08017 - Barcelone ou à celle de Galería Artelibre, domiciliée sur la rue Previsión Social, 20 - 50008 - Saragosse ou par e-mail à [info@academyofartbarcelona.com](mailto:info@academyofartbarcelona.com) ou [artelibre@artelibre.net](mailto:artelibre@artelibre.net).

Le participant déclare et garantit que toutes les données personnelles qu'il fournit dans le cadre de sa participation au concours sont véridiques et correspondent à leur identité.

